



OBSERVATOIRE DE LA CÔTE  
NOUVELLE-AQUITAINE

Document public

Rapport d'expertise

## Avis technique de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine relatif à l'étude d'accompagnement de la stratégie locale de gestion la bande côtière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

Rapport final BRGM/RP-73540-FR  
Version 1 du 21/03/2024

Date de réalisation de l'expertise : 07/03/2024

Localisation géographique du sujet de l'expertise : Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Charente-Maritime (17)

Auteur(s) : Nicolas BERNON<sup>1</sup>, Lisa MARTINS<sup>1</sup>, Christophe GARNIER<sup>1</sup>, Morgane AUDERE<sup>2</sup>, Benoît DESTRIEATS<sup>2</sup> (<sup>1</sup>BRGM, <sup>2</sup>ONF)

Demandeur : Comité technique de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine



Cette étude est réalisée dans le cadre du projet de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine, pour lequel le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et l'Office national des forêts (ONF) interviennent en tant qu'opérateurs techniques.

Le système de management de la qualité et de l'environnement du BRGM est certifié par AFNOR selon les normes ISO 9001 et ISO 14001. Contact : [qualite@brgm.fr](mailto:qualite@brgm.fr)

*Ce rapport est le produit d'une expertise institutionnelle qui engage la responsabilité civile du BRGM. Il constitue un tout indissociable et complet ; une exploitation partielle ou sortie du contexte particulier de l'expertise n'engage pas la responsabilité du BRGM.*

*La diffusion des rapports publics est soumise aux conditions de communicabilité des documents, définie en accord avec le demandeur. Aucune diffusion du présent document vers des tiers identifiés ne sera volontairement engagée par le BRGM sans notification explicite du demandeur.*

*Le BRGM a mis en place un dispositif de déontologie visant à développer une culture de l'intégrité et de la responsabilité dans le quotidien de tous ses salariés.*

*Après examen, il est ressorti qu'il n'existait aucun lien d'intérêt, susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité du BRGM dans la réalisation de cette expertise :*

- entre le BRGM et l'objet ou les différentes parties prenantes de la présente expertise,
- entre les salariés du BRGM qui seront impliqués et l'objet ou les différentes parties prenantes de la présente expertise.

Ce document a été vérifié et approuvé par :

<b>Vérificateur :</b>
Nom : Aurélie MASPATAUD
Date : 19/03/2024
Signature : 

<b>Approbateur :</b>
Nom : Cécile LE GALL
Date : 25/03/2024
Signature : 

Mots-clés : érosion, risque, trait de côte, stratégie locale de gestion de la bande côtière, lutte active souple, lutte active dure, Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Nouvelle-Aquitaine

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

**Bernon N., Martins L., Garnier C., Audère M. et Destribats B.** (2024) - Avis technique de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine relatif à l'étude d'accompagnement de la stratégie locale de gestion la bande côtière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique. Rapport final - version 1 du 21/03/2024. BRGM/RP-73540-FR, 15 p., 2 Ill.

© BRGM, 2024, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.

## Sommaire

<b>1. Préambule.....</b>	<b>5</b>
<b>2. Documents disponibles et analysés.....</b>	<b>6</b>
<b>3. Analyse du diagnostic du littoral et des risques côtiers .....</b>	<b>7</b>
<b>4. Analyse technique des scénarios de gestion retenus.....</b>	<b>9</b>
<b>5. Analyse du programme d'actions de la stratégie locale.....</b>	<b>11</b>
5.1 AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA "EROSION" ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE .....	11
5.2 AXE 2 - OBSERVATION ET SURVEILLANCE DE L'EROSION.....	11
5.3 AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE.....	13
5.4 AXE 4 - PREVENTION : PRISE EN COMPTE DES RISQUES "EROSION" DANS L'URBANISME.....	14
5.5 AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT LES ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITES ET DES BIENS.....	14
5.6 AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION .....	14
5.7 AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION ..	14
5.8 AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE .....	14
<b>6. Conclusion.....</b>	<b>15</b>

## Liste des illustrations

Illustration 1 - Couverture de l'acquisition lidar sur le territoire de la CARA .....	12
Illustration 2 - Localisation des plages sur lesquelles sont opérés des levés de profil de plage au DGPS par le CD17..	13



## 1. Préambule

Cette note répond à la demande des partenaires de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine (OCNA) d'apporter une analyse technique concernant l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière (SLGBC) de première génération de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA). Cette analyse porte plus précisément sur les principales étapes de définition de cette SLGBC, formalisées par le groupement CASAGEC Ingénierie/Anteagroup/Adaltys Avocats/Gaëlle Ezan Médiation, pour le compte de la CARA : le diagnostic du fonctionnement du littoral, des scénarios de gestion étudiés et retenus, et enfin le programme d'actions qui en découle. Cette demande s'inscrit dans le cadre du Comité régional de suivi des SLGBC, qui se réunit le 03/04/2024. La présente analyse est complémentaire de l'avis formulé par le GIP Littoral sur les documents de l'étude d'élaboration de la SLGBC de la CARA, et se focalise particulièrement sur les aspects entrant dans le champ de compétences de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine : processus d'évolution des littoraux, méthodes et outils de suivi du littoral, valorisation, données.

Cet avis repose sur l'étude d'élaboration de la SLGBC, effectuée par le groupement CASAGEC Ingénierie/Anteagroup/Adaltys Avocats/Gaëlle Ezan Médiation, sur le territoire de la CARA, et sur les échanges tenus entre la CARA et l'OCNA au cours de son élaboration, dans le cadre des comités de pilotage et comités techniques de la SLGBC, ou d'échanges techniques dédiés.

Les remarques émises relatives au diagnostic du fonctionnement du littoral, ainsi qu'à l'analyse technique des scénarios, ne remettent pas en question les choix effectués et les scénarios retenus par la CARA. Elles ont pour objectif d'émettre, si nécessaire, des recommandations d'amélioration pour la mise en œuvre opérationnelle de la SLGBC.

## 2. Documents disponibles et analysés

L'avis de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur les différents documents consultés et listés ci-dessous :

- ① CASAGEC INGENIERIE, février 2024. Étude pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Rapport Phase 4 n°CI-21052, Rev 03. 131 p. ;
- ① CASAGEC INGENIERIE, février 2024. Étude pour l'élaboration de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, Rapport Phase 1 n°CI-21052, Rev 01. 105 p. ;
- ① CASAGEC INGENIERIE, 2024. Fiche de diagnostic des côtes meubles. 32 p. ;
- ① CASAGEC INGENIERIE, 2024. Fiche scénario. Site « Digue des Mathes ». 4 p. ;
- ① Fiches actions de l'axe 1 à 8, version du 26/02/2024 ;

ainsi que sur les présentations et discussions des réunions suivantes :

- ① réunion de lancement de la SLGBC (07/02/2022) ;
- ① Comité technique du 11/05/2022 (identification des secteurs sensibles à la suite de la réalisation du diagnostic du territoire) ;
- ① atelier terrain du 22/06/2022 ;
- ① Comité de pilotage du 12/07/2022 ;
- ① Comité technique du 13/01/2023 (présentation de la notion d'ouvrages de défense contre la mer et d'un catalogue de solutions techniques pour répondre aux besoins du territoire) ;
- ① Comité technique du 22/03/2023 ;
- ① Comité de pilotage du 19/10/2023 ;
- ① réunion technique du 18/12/2023 relative à la présentation du programme d'actions ;
- ① échange technique sur le plan d'action 09/02/2024 ;
- ① Comité de pilotage du 06/03/2024.

### 3. Analyse du diagnostic du littoral et des risques côtiers

Le contexte géologique et géomorphologique du littoral de la CARA est très bien détaillé. Bien que ne reprenant pas le découpage en cellules hydrosédimentaires disponible dans la bibliographie, l'ensemble des environnements littoraux présents sur le territoire, les dynamiques hydrosédimentaires et les aléas naturels qui s'y expriment, y sont exposés. La bibliographie et les bases de données mobilisées sont, d'une manière générale, actuelles.

Les facteurs hydrodynamiques s'exprimant sur les côtes de la CARA sont également correctement décrits sur la base de la bibliographie et bases de données « métiers » existantes. L'analyse des états de mer « au large » repose sur les enregistrements de la bouée CANDHIS d'Oléron, et l'exploitation des bases de données BoB-WA/Homère, au droit d'un point situé au large d'Oléron. Si ce choix paraît justifié, il aurait mérité d'être expliqué pour indiquer la pertinence de cette localisation pour le territoire de la CARA.

La modélisation numérique mise en œuvre pour simuler les courants de marée et ceux liés aux vagues pourrait être discutée sur certains aspects techniques. Toutefois, l'utilisation faite pour cette étude et les résultats exposés ne remettent pas en cause les connaissances existantes pour les conditions simulées.

Le travail mené sur les aménagements et ouvrages côtiers distingue 4 typologies d'ouvrages en mêlant rôles/fonctions d'ouvrage (ex : portuaire, confortement de falaise) et usages (protection de parcelle publique/privée). Un atlas cartographique a été constitué et un travail a été mené pour identifier les propriétaires/gestionnaires de ce patrimoine d'ouvrages. Si la typologie proposée peut interroger, en première approche, la cartographie établie et les informations recueillies sont indispensables et pertinentes pour l'élaboration de la SLGBC. Il aurait pu être intéressant de partager la structuration de cette base de données avec l'OCNA qui réalise, en collaboration avec le Cerema, l'alimentation de la base de données sur les ouvrages et actions de gestion des sédiments présents sur le littoral de Nouvelle-Aquitaine. Ce partage d'informations pourra être réalisé *a posteriori* et alimenter la base de données régionale.

Concernant la caractérisation de l'aléa "recul du trait de côte" et l'analyse des enjeux, le diagnostic reprend *in extenso* les éléments produits par l'OCNA et le GIP Littoral dans le cadre du diagnostic régional de sensibilité à l'érosion côtière. Ces analyses produites à l'échelle régionale exploitent elles-mêmes des études et données créées ou valables aux échelles locales, dans la limite de l'existant, et sont donc pertinentes pour l'élaboration de la SLGBC.

L'identification de « sites témoins » a été menée au travers d'une analyse distinguant deux types de côtes (à falaise d'une part, meubles d'autre part). Pour les côtes à falaise, la méthode mise en œuvre exploite la sensibilité évaluée par le GIP Littoral (tenant compte de l'aléa "recul du trait de côte" calculé par l'OCNA en 2021), et l'aléa déterminé par le Cerema en 2019. A l'occasion du comité de pilotage du 12/07/2022 de présentation de cette méthode, l'OCNA a signalé le caractère redondant et complexe à exploiter les deux études pour calculer un indice de vulnérabilité, qui prend alors en compte deux fois l'aléa "recul du trait de côte" de façon distincte. *In fine*, le calcul de l'indice octroie un poids double à la sensibilité établie par le GIP Littoral. Le bureau d'études conforte néanmoins sa méthode expliquant que cette formule est adaptée à l'approche globale souhaitée pour l'identification des sites témoins sur le littoral à falaise de la CARA. Une description détaillée a été opérée pour chacun des sites à falaise identifiés.

Pour les côtes meubles, l'analyse repose sur l'identification des zones basses (PAPI-PPRN) et les études OCNA - GIP Littoral menées pour le diagnostic régional de sensibilité à l'érosion côtière en Nouvelle-Aquitaine. Les sites identifiés reposent sur des situations ou contextes particuliers.

Ce recensement a abouti à identifier 14 sites témoins potentiels. Ce nombre de sites a été réduit à 10,5 sur la base de critères d'intensité de l'aléa "recul du trait de côte" et du nombre d'enjeux exposés.



### **Synthèse de l'avis sur le diagnostic du littoral et des risques côtiers**

Le diagnostic réalisé est conforme aux attentes de l'exercice pour une SLGBC. Il s'appuie sur la bibliographie et les données existantes les plus pertinentes et actuelles. L'utilisation qui en est faite répond aux objectifs visés d'identification des secteurs sensibles (ou sites témoins), au niveau desquels un travail notable a été mené, notamment dans les secteurs à falaise.



## 4. Analyse technique des scénarios de gestion retenus

Les scénarios de gestion du trait de côte à l'horizon 2050 proposés comprennent ceux fixés par le cahier des charges régional de réalisation des stratégies locales de gestion de la bande côtière (GIP Littoral, 2012), à savoir le scénario S0-Inaction et le scénario S1-Repli stratégique. À ces scénarios s'ajoutent (i) un scénario S2-Au fil de l'eau, qui correspond au suivi, voire à l'entretien simple du secteur considéré et (ii) un scénario S3, qui regroupe plusieurs scénarios d'action, selon les différents modes de gestion du trait de côte définis dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière : lutte active dure, lutte active souple, accompagnement des processus naturels. Il conviendra de veiller à la cohérence des scénarios finalement retenus, et à coordonner les actions par rapport à celles prévues pour les littoraux adjacents.

De façon générale, les scénarios sont clairement définis et sont adaptés aux sites à enjeux. La méthode employée pour la définition des différents scénarios de gestion s'inscrit dans le cahier des charges régional (GIP Littoral, 2012). Elle traite de façon homogène les différents sites prioritaires identifiés dans le diagnostic, et apporte les informations utiles pour comparer les scénarios entre eux. La lecture du document amène quelques remarques de détail qui pourraient être approfondies dans la phase opérationnelle de la SLGBC (études préliminaires, avant-projet...) :

- ① Les coûts considérés pour les infrastructures (parking et axes de communications) impactés par l'érosion côtière ne sont pas justifiés ; il aurait été intéressant d'asseoir les montants avancés à l'aide de références (bibliographiques, bases de données).
- ① Les coûts de relocalisation de biens bâtis ont été estimés à 110% de la valeur immobilière, pour intégrer un « dédommagement », ce qui peut être questionné. De plus, la relocalisation des enjeux nécessite, au-delà de la reconstruction, de la disponibilité foncière dans des secteurs très contraints. A ce stade, aucune étude n'a été faite pour apprécier cette disponibilité qui restera à confirmer. Par ailleurs, la méthode ne semble pas différencier (du point de vue des évaluations financières) les activités économiques et le bâti à usage d'habitat. En outre, la méthode de calcul du coût n'est pas expliquée concernant la relocalisation des infrastructures ; elle semble toutefois suivre la même règle de valorisation à 110 %, appliquée sur les biens bâtis. La notion de dédommagement n'est pas non plus explicitée. La façon dont sont considérés les coûts inhérents à la déconstruction des biens et infrastructures à relocaliser interroge. D'une manière générale, sans remettre en cause la méthode employée, des précisions concernant l'estimation des coûts de la relocalisation, dans le corps du rapport, auraient permis de justifier les évaluations financières réalisées.
- ① Bien qu'un travail important de chiffrage des scénarios de lutte active souple, et des variantes de lutte active dure (entretien des ouvrages, confortement léger, artificialisation, remise à neuf...), ait été réalisé (annexes et fiches d'intervention), la traduction de ces éléments de coûts dans les évaluations financières de ces scénarios n'est pas évidente. Il aurait pu être précisé les méthodes de calcul appliquées pour établir le coût global des opérations à échéance 2050 tel que mentionné. On peut notamment s'interroger sur :
  - les échéances annoncées pour les travaux (court terme / long terme), le nombre d'interventions sur la période prospective ;
  - les coûts estimatifs auraient pu être étayés par des prix unitaires de référence ;
  - les estimations globales comprennent-elles les études préalables et/ou la maîtrise d'œuvre, et/ou les travaux ?
  - quelle est la « durabilité » des travaux prévus ?

- Les coûts de certains scénarios inhérents aux plages de fond de baie aménagées n'apparaissent pas sur les fiches (ex. pages 73 à 75).

Après avoir été détaillé par site, les scénarios de gestion sont évalués et comparés selon les approches d'analyse coût/avantage (ACA) et multicritères (AMC). Les méthodologies de chacune des approches, recommandées dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière, sont bien détaillées et les concepts sont bien définis. Les résultats des analyses sont clairement exposés pour chaque site à enjeux. Les limites de chaque approche, connues, auraient pu être rappelées. Par exemple, la réalisation d'une AMC reste, malgré la rigueur que l'on y attache, un exercice comprenant une part de subjectivité, ou encore, l'échéance 2050 stricte conduit à ne pas étudier pleinement la durée de vie de certains scénarios, qui pourraient s'avérer plus bénéfiques sur le long terme.

Les méthodes de hiérarchisation des sites à enjeux ne sont pas clairement explicitées. On peut regretter que la classification des secteurs aléa/enjeux/risques et la note de risque global qui en découle ne soient pas argumentées.

#### **Synthèse de l'avis sur les scénarios de gestion retenus**

Si des remarques de détail peuvent être émises, il convient de souligner l'important travail, réalisé au cours de cette phase d'étude, des différents scénarios pour chacun des sites. De nombreuses données ont été intégrées et la méthode établie dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière a été respectée, garantissant un traitement homogène de l'ensemble des secteurs prioritaires. Cette phase de travail permet de constituer une aide à la décision efficace quant aux scénarios *a priori* adaptés dans la stratégie de gestion de la bande côtière de la CARA. Certains aspects, notamment les évaluations financières ou la capacité de mise en œuvre des scénarios, mériteront d'être approfondis pour confirmer la pertinence des scénarios retenus. Ces éléments pourront être précisés en phase opérationnelle de la stratégie.

## 5. Analyse du programme d'actions de la stratégie locale

En lien avec les compétences de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine, cette analyse porte *a priori* essentiellement, mais non exclusivement, sur les axes 1 (« amélioration de la connaissance de l'aléa "érosion" »), 2 (« surveillance et prévision de l'érosion ») et 6 (« actions d'accompagnement des processus naturels et de lutte active souple ») du programme d'actions de la stratégie locale de gestion de la bande côtière de la CARA.

### 5.1 AXE 1 - POURSUITE DE LA CONNAISSANCE DE L'ALEA "EROSION" ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Parmi les actions de l'axe 1, la première porte sur la poursuite de la connaissance de l'aléa "érosion". Elle se décline en trois objectifs : (i) la création d'un outil d'analyse et d'archivage des données existantes, (ii) la prévision des campagnes de collecte des données et (iii) la réalisation d'une veille réglementaire et juridique. L'action d'archivage des données est en effet nécessaire et commune à toutes les stratégies locales récentes. Les données produites devront comprendre la réalisation de métadonnées associées et être portées à la connaissance du plus grand nombre. En matière d'acquisition de données, il est recommandé d'élaborer un programme d'acquisition précis, relatif aux suivis et aux protocoles à mettre en place comprenant les données actuellement produites par des tiers, et celles à acquérir dans le cadre de la SLGBC. Les méthodes, fréquences et outils à mettre en œuvre pourront alors être définis dans un objectif de performance et de mutualisation. Ce point est bien identifié dans la fiche action dédiée.

La seconde action de l'axe 1 porte sur la communication et la culture du risque. Les objectifs de cette action sont classiquement élaborés dans les SLGBC (vulgarisation et diffusion d'informations au public et développement de la culture du risque). L'OCNA souligne l'importance de la communication qui favorise l'appropriation des actions réalisées par la SLGBC, par les pouvoirs publics, les opérateurs privés et la population. L'OCNA pourra contribuer à l'ensemble des items développés dans cette action (éléments scientifiques et techniques notamment), et mettre à disposition de la communauté d'agglomération l'ensemble des outils de communication dont il dispose (CoastSnap Nouvelle-Aquitaine, plateforme de diffusion, site web, panneaux d'exposition, photographies, animations, vidéos pédagogiques).

*L'articulation entre le programme d'actions de la SLGBC et celui de l'OCNA pour la réalisation des actions de l'axe 1 sera à rechercher dans le cadre de la SLGBC.*

### 5.2 AXE 2 - OBSERVATION ET SURVEILLANCE DE L'EROSION

Il est noté la nécessaire articulation entre l'action 1 de l'axe 1 (amélioration de la connaissance) et l'action 1 de l'axe 2 (acquisition de données). L'action 2 identifie un certain nombre de suivis à mettre en place, qui semblent, en première approche, bien intégrés avec ceux existants (suivis DGPS du CD17, suivis topographiques et photographiques de l'OCNA). La concrétisation de cette action, prévoyant des échanges avec le GIP Littoral et l'OCNA, favorisera cette bonne articulation. Sous réserve de disponibilité, les méthodes développées par le Cerema sur le diagnostic de l'état du patrimoine d'ouvrages pourraient être partagées dans le cadre de la sous-action 2.1.2. L'action 2.1.3 pourra, tel que mentionné, s'appuyer sur le Réseau tempêtes mis en œuvre à l'échelle régionale par l'OCNA, tant en matière de veille sur les conditions météo-marines que dans la capitalisation des impacts post-tempêtes observés. Un axe de travail semble être à mener quant à la définition des seuils de tempêtes et des forçages associés. Il semble notamment indispensable de ne pas négliger les agents continentaux dans l'évolution des falaises.

Rappel sur les suivis existants connus le long du littoral de la CARA :

- ① OCNA/BRGM : un levé topographique (lidar) et orthophotographique de l'ensemble de la côte sableuse néo-aquitaine est réalisé à une fréquence annuelle (à l'automne). Le territoire de la CARA couvert par cette acquisition est visible en Illustration 1.

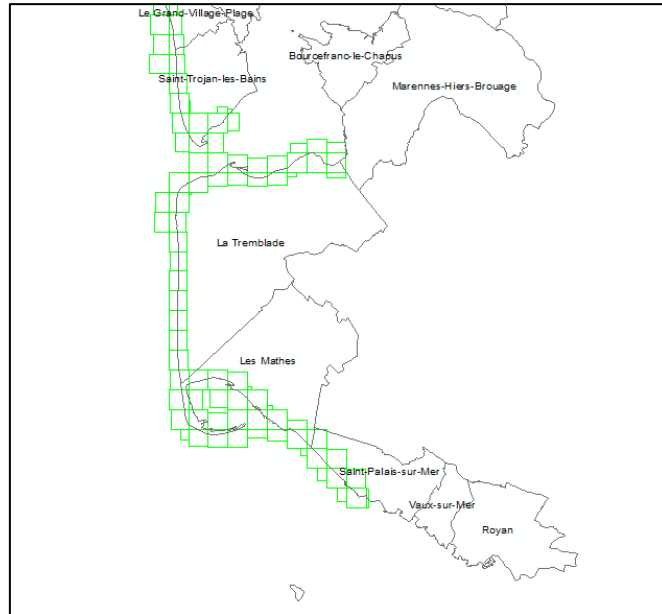


Illustration 1 - Couverture de l'acquisition lidar sur le territoire de la CARA

- ① OCNA/BRGM : campagne d'acquisition de photographies obliques du littoral de Nouvelle-Aquitaine, tous les 2 ans (prochain levé prévu en 2025). Une action spécifique de l'OCNA visant à l'identification des mouvements de terrain survenus entre 2021 et 2023 sur les côtes à falaise de Charente-Maritime sera réalisée en 2024.
- ① OCNA/ONF : suivis réguliers de l'état des plages de la partie sableuse du littoral régional. Ils sont réalisés en Charente-Maritime et précisément de la côte sauvage de La Tremblade jusqu'à Royan. Ces relevés visent à engranger de la donnée in situ pour l'analyse de l'évolution du trait de côte, la compréhension de l'impact des tempêtes sur les systèmes sableux et la capacité des plages à jouer un rôle de protection lors de ces tempêtes. Ces suivis comprennent :
  - suivi des entailles d'érosion marine hivernales : relevés GPS des entailles avec différentes informations qualitatives associées ;
  - description du faciès contact plage/dune post hivernal : relevés GPS des linéaires de front de dunes homogènes avec description qualitatives ;
  - analyse ponctuelle de l'état des plages bi annuel au droit de 11 des 37 transects suivis par la CD 17 (cf. ci-après): description qualitative de l'état de la plage au printemps et à l'automne ;
  - analyse linéaire de l'état des plages post estival : relevés GPS exhaustif permettant d'estimer la capacité ou non des plages à jouer un rôle de protection lors des tempêtes hivernales.
- ① CD17 : une acquisition de levés DGPS sera opérée par le CD17 au droit de 37 plages (localisées par un point sur l'illustration 2), avec une fréquence annuelle, à l'automne. Ces levés sont analysés par le LIENSs.

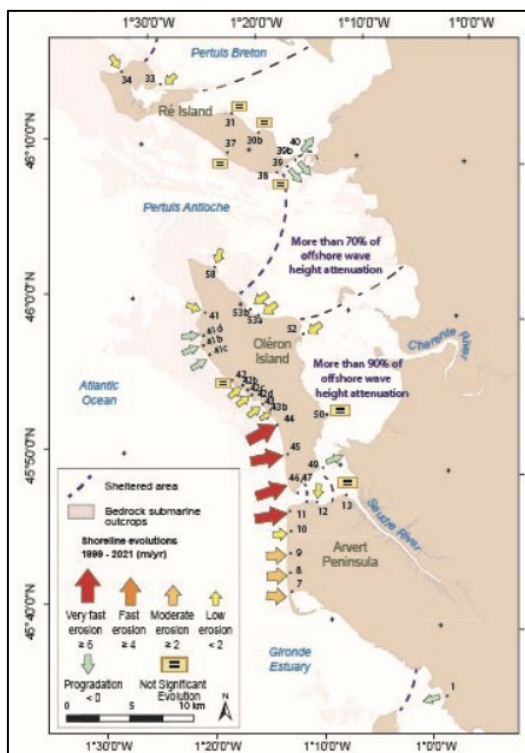


Illustration 2 - Localisation des plages sur lesquelles sont opérés des levés de profil de plage au DGPS par le CD17

Concernant l’action de réalisation des cartographies locales d’exposition au recul du trait de côte, en lien avec la Loi Climat et Résilience de 2021, elle pourra, tel que mentionné, bénéficier du soutien des cadres nationaux et régionaux en la matière, notamment au travers de l’étude régionale en cours destinée à établir les méthodes adaptées aux différents environnements néo-aquitains pour la réalisation de ces cartographies locales (programme complémentaire à l’OCNA mené par la DREAL et le BRGM). Le Cerema, également impliqué au niveau national sur ce sujet, aux côtés du BRGM, pourra être un partenaire à associer à ce travail.

L’OCNA soutient les actions de l’axe 2 et se tient à disposition pour appuyer le chargé de mission dans l’élaboration des CCTP et la participation aux comités techniques de ces actions et sous-actions.

*L’articulation entre le programme d’actions de la SLGBC et celui de l’OCNA pour la réalisation des actions de l’axe 2 sera à rechercher dans le cadre de la SLGBC.*

### 5.3 AXE 3 - ALERTE ET GESTION DE CRISE

De façon générale le plan d’actions de l’axe 3 est conforme aux attentes de l’exercice d’une SLGBC.

Concernant l’action portant sur l’exercice de gestion de crise et d’urgence (# 3.2.3), des retours d’expérience concernant les exercices de crises déjà réalisés sur d’autres territoires pourraient bénéficier à la définition de cette action 3.2.3 (exercice de crise de submersion marine dans le bassin d’Arcachon et exercice de crise "glissement de terrain" sur la côte basque).

*L’articulation entre le programme d’actions de la SLGBC et celui de l’OCNA pour la réalisation des actions de l’axe 3 sera à rechercher dans le cadre de la SLGBC.*

#### 5.4 AXE 4 - PREVENTION : PRISE EN COMPTE DES RISQUES "EROSION" DANS L'URBANISME

Les actions proposées pour l'axe 4 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière n'appellent pas de remarque particulière.

#### 5.5 AXE 5 - ACTIONS DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BIENS ET DES PERSONNES DONT LES ACTIONS DE RELOCALISATION DES ACTIVITES ET DES BIENS

Les études de faisabilité et d'avant-projet, ciblées sur certains secteurs, rejoignent la nécessité d'étudier plus en détail les scénarios de relocalisation définis au cours de l'élaboration de la stratégie (cf. chapitre 4). Elles ne portent cependant que sur des infrastructures publiques.

#### 5.6 AXE 6 - ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES PROCESSUS NATURELS OU DE LUTTE ACTIVE SOUPLE CONTRE L'EROSION

De façon générale le plan d'actions de l'axe 6 est conforme aux attentes de l'exercice pour une SLGBC. Les actions sont bien identifiées et détaillées, ainsi que l'articulation avec la gestion actuelle opérée par l'ONF. L'OCNA approuve la mise en œuvre d'un plan de gestion de sédiments (PGS), tel qu'il est préconisé dans l'action #6.2.1. ; ce dernier permettra d'assurer une cohérence entre l'ensemble des pratiques de gestion de sédiments envisagées aux différentes échelles, la bonne caractérisation des besoins, des zones de prélèvement et des stocks disponibles, et l'étude de différents scénarios.

L'OCNA soutient les actions de l'axe 6 et se tient à disposition pour appuyer le chargé de mission dans l'élaboration des CCTP et la participation aux comités techniques de ces actions et sous actions.

*L'articulation entre le programme d'actions de la SLGBC et celui de l'OCNA pour la réalisation des actions de l'axe 6 sera à rechercher dans le cadre de cette stratégie locale.*

#### 5.7 AXE 7 - GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION DE LUTTE ACTIVE DURE CONTRE L'EROSION

Les actions proposées dans l'axe 7 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière n'appellent pas de remarque particulière.

#### 5.8 AXE 8 - PORTAGE, ANIMATION ET COORDINATION DE LA STRATEGIE LOCALE

Les actions proposées dans l'axe 8 de la stratégie locale de gestion de la bande côtière n'appellent pas de remarque particulière.

#### **Synthèse de l'avis sur le programme d'actions**

Le programme d'actions proposé présente l'ensemble des axes de travail identifié dans la stratégie régionale de gestion de la bande côtière (GIP Littoral, 2012). Il apparaît cohérent avec le contexte littoral de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, sur les aspects scientifiques (connaissance, observations et suivis, surveillance) et sociétaux (communication, aménagement du territoire, gestion de crise). La mise en œuvre des opérations de réduction de la vulnérabilité et de lutte active sont dans l'esprit des scénarios de gestion identifiés dans la phase d'élaboration de la SLGBC. Ils nécessiteront pour la plupart des études de faisabilité, d'AVP, et réglementaires avant d'envisager leurs mises en œuvre effective.

## 6. Conclusion

Le BRGM et l'ONF, au titre d'opérateurs de l'OCNA, soulignent l'importance et la qualité du travail effectué dans le cadre de l'élaboration de la SLGBC de la CARA. Ils apportent un avis positif sur les analyses conduites, assorti de quelques recommandations. Les équipes BRGM et ONF de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine se tiennent à la disposition de la CARA pour accompagner la démarche dans sa phase opérationnelle. En effet, des interactions fortes existent entre le programme d'actions de la SLGBC de la CARA et celui de l'OCNA. Il est recommandé de mettre en place un échange, dans les meilleurs délais entre la CARA et l'OCNA, dédié à préciser les modalités d'articulation entre ces deux programmes, dans un objectif d'efficacité, de mutualisation et de performance des actions menées par chacun.





**OBSERVATOIRE DE LA CÔTE  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Réseau d'experts au service du littoral*



Géosciences pour une Terre durable

**brgm**

**Centre scientifique et technique**

3, avenue Claude-Guillemin  
BP 36009  
45060 - Orléans Cedex 2 - France  
Tél. : 02 38 64 34 34 - [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

**BRGM Nouvelle-Aquitaine**

Parc Technologique Europarc  
24, Avenue Léonard de Vinci  
33600 Pessac - France  
Tél. : 05 57 26 52 70

### **A propos de l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine**

Véritable réseau d'experts au service du littoral, l'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine est chargé de suivre l'érosion et la submersion sur le littoral régional. Le BRGM et l'ONF sont les porteurs techniques du projet, financé par l'Europe (FEDER), l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, de la Charente-Maritime, le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (SIBA), le BRGM et l'ONF.

Le rôle de l'Observatoire est de mettre au service de l'ensemble des acteurs du littoral un outil scientifique et technique d'observation, d'aide à la décision et de partage de la connaissance pour la gestion et la prévention des risques côtiers.

L'Observatoire de la côte de Nouvelle-Aquitaine travaille en étroite collaboration avec le GIP Littoral et les Universités de Bordeaux (unité mixte de recherche EPOC), de Pau et des Pays de l'Adour (laboratoire SIAME) et de La Rochelle (unité mixte de recherche LIENSs), ainsi que le Centre de la mer de Biarritz (programme ERMMA), le Conservatoire du littoral et le Cerema.

L'enjeu est d'accompagner les stratégies de développement durable, de manière à prendre en compte l'évolution morphologique du littoral et les richesses de son patrimoine naturel tout en s'adaptant au changement climatique.

Les actions de l'Observatoire sont multiples : mesures, suivis, expertises, diffusion des données et information vers le grand public... [www.observatoire-cote-aquitaine.fr](http://www.observatoire-cote-aquitaine.fr)